



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal**  
République Française

**Séance du 27 juin 2024  
à 18 heures 30**

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	9

**Date de la convocation**  
21/06/2024

**Date de publication**  
03/07/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - RANC Sylvie - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

**Procurations :**

ANDRÉ Claude a donné procuration à CUP Christine.  
CACELLI Alex a donné procuration à RANC Sylvie.  
LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à GARREL Régine.  
CRAPONNE Jean-Louis a donnée procuration à MALEN Serge.  
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.  
DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.  
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.  
GUINTRAND Tamara a donné procuration à TRICHARD Frédéric.  
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.

**Secrétaire de séance :**

CUP Christine.

**Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois  
DELIBERATION N° 2024-06-51**

**OBJET :** *RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES  
AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 18 juin 2024,

Considérant les possibilités d'avancement et de mobilité de plusieurs agents au sein de la collectivité (avancements de grade, réussite à un concours, changement de filière), Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
<b><u>Emplois créés</u> (au 1<sup>er</sup> juillet 2024)</b>			
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	80%	1	C
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	65.71%	1	C
ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	1	B
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	1	B
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100%	1	B
Educateur de Jeunes Enfants	100%	1	A
Adjoint d'animation	95%	1	C

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de supprimer les postes ouverts budgétairement et devenus vacants suivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 :

<b>Emplois supprimés (au 1<sup>er</sup> août 2024)</b>			
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	1	C
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	65.71%	1	C
ETAPS	100%	1	B
Auxiliaire de puériculture de classe normale	100%	1	B
Adjoint administratif	100%	1	C
Ingénieur principal	100%	1	A
Adjoint du patrimoine	70%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et au 1<sup>er</sup> août 2024.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,  
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 03/07/2024 de la publication le 03/07/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Secrétaire de séance  
Christine CUP